

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b> Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 17 mai 2024</p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 17 mai 2024</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</b></p> <p><b>Séance du 28 mai 2024</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Estelle LECOFFRE</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Douglas VERSCHEURE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Antoine TUSO</b></p> <p><b>Absents : Didier VANDAELE (pouvoir à Marjory DELAVAL) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Monique VALENTIN (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Antoine TUSO) – Sophie WAROT (pouvoir à Laurent DENIS)</b></p>
--	---

2024/21

**OBJET DE LA DELIBERATION : SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSEC ET DU FEAC POUR LES DEPENSES RELATIVES AUX INTEMPERIES**

ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 2023/50, 2023/51, 2023/52 et 2023/53 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux intempéries qu'a connu la commune en fin d'année 2023, divers financements avaient été sollicités auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau et de la CAPSO.

Les diverses dépenses de fonctionnement liées à ces intempéries ont été estimées à 97 048.37€ HT et les dépenses d'investissement à hauteur de 1 785 781.76€ HT.

Le financement concernant ces dépenses peut être subventionné à hauteur de 100% dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités (DSEC) et du Fonds Exceptionnel d'Accompagnement des Collectivités (FEAC).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, de signer tous documents afférents à cette demande et d'annuler les autres sollicitations de financement réalisés auprès des autres financeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de l'Etat.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

**Le secrétaire de séance,**

**Estelle LECOFFRE**



**Le Maire,**

**Laurent DENIS**

